

N°27

Objet :

ECOLES MATERNELLES ET
ELEMENTAIRES -
DESIGNATION DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur :
M. le Maire

Date de la Séance :

14 AVRIL 2026

Date de la Convocation :

8 AVRIL 2026

Date d'affichage de la
convocation :

8 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

Camille VAUR, Katell LANDIER, Thierry HERRMANN, Baptiste KHUN, Annie DEBRAY-GYRARD, Abdelyamin DERRADJI, Sarah SABOURIN, Jean-François DEMAREZ, **Maire-Adjoints,**

Suzanne JAUNET, Evelyne BEAUDICHON, Jacques TANGUY, Romain LASSERRE, **Conseillers Municipaux Délégués,**

Yves FUZET, Roger TENNEREL, Gisèle BLANC, Marie-Ange BONINE, Clarisse BONARO, Abdelkader ZYAN, Maeva CRUZ, Theanmolée ARUNAKIRIDAS, Laëtitia FARHAT-BERNARD, Louis-Armand VIREY, Stéphane PICHARD, Carlos LOPES, Catherine SCAGNI, Ingrid ROUSSEL, Mourad MERGUI, **Conseillers Municipaux.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 28

Membres représentés : 07

Membres absents : 00

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Patrick METOIS	pouvoir à	François DAZELLE
Céline CHASSIN	pouvoir à	Katell LANDIER
Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Jacques TANGUY
Fatiha YAHIAOUI	pouvoir à	Abdelkader ZYAN
Valentin GUILLAUME	pouvoir à	Romain LASSERRE
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Stéphane PICHARD
Jessica DORLENCOURT	pouvoir à	Louis-Armand VIREY

Etaient absents :

VOTE :

UNANIMITE

Secrétaire de séance : Theanmolée ARUNAKIRIDAS

CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2026

N°027

OBJET : ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-21 et L2121-33,
VU le code de l'éducation, et notamment l'article D.411-1 du code de l'éducation,

Considérant que consécutivement au renouvellement du conseil municipal à la suite des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, il convient de procéder à la désignation des conseillers municipaux titulaires et suppléants pour siéger au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires de la ville,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 du CGCT et sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément un vote à bulletin secret, si après appel à candidature, une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement ; qu'en cas de multiplicité des candidatures, la désignation peut avoir lieu par un vote à main levée, si le Conseil municipal en décide à l'unanimité ; qu'à défaut, le vote se déroule à bulletin secret,

Considérant qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoient expressément un vote à bulletin secret pour ces désignations,

Considérant qu'après appel à candidature,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

ARTICLE 1 : DESIGNE membres des conseils des écoles maternelles et élémentaires les conseillers municipaux suivants :

DENOMINATION DES ECOLES	TITULAIRES
CELESTIN FREINET - ECOLE ELEMENTAIRE	ROMAIN LASSERRE
CELESTIN FREINET – ECOLE MATERNELLE	ROMAIN LASSERRE
FREDERIC JOLIOT-CURIE - ECOLE ELEMENTAIRE	FATIHA YAHIAOUI
IRENE JOLIOT-CURIE - ECOLE ELEMENTAIRE	FATIHA YAHIAOUI
JOLIOT-CURIE– ECOLE MATERNELLE	FATIHA YAHIAOUI
HENRI WALLON - ECOLE ELEMENTAIRE	MARIE-ANGE BONINE
HENRI WALLON – ECOLE MATERNELLE	MARIE-ANGE BONINE

PAUL LANGEVIN - ECOLE ELEMENTAIRE	MARIE-ANGE BONINE
LOUIS JOUVET - ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE	GISELE BLANC
PAULINE KERGOMARD & SAINT-EXUPERY – ECOLE MATERNELLE	PATRICK MÉTOIS
RENE ET JULIENNE VOLAT – ECOLE MATERNELLE	GISELE BLANC
ROBERT DESNOS – ECOLE MATERNELLE	PATRICK MÉTOIS
CLAUDIE HAIGNERE - ECOLE ELEMENTAIRE	GISELE BLANC

ARTICLE 2 : PRECISE que le Maire ou Madame Céline CHASSIN, sa représentante, est membre de droit.

Fait et délibéré à Achères, le 14 avril 2026

- Certifié exécutoire (Art. L2131-1 du CGCT)

Le 17/04/2026
 Pour le Maire et par délégation

Pour extrait conforme,

Le Maire

François DAZELLE

